

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs destiné à l'étude de faisabilité et à la préparation du programme du concours pour la construction d'un nouveau pavillon des sports et pour le réaménagement des espaces extérieurs du centre sportif du Bout-du-Monde, sis au 12, route de Vessy, parcelles N^{os} 2078 et 2079, feuilles N^{os} 84 et 85 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.

11 mai 2023

Rapport de M^{me} Jacqueline Roiz.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 janvier 2023. La commission s'est réunie le 16 mars 2023 sous la présidence de M. Christo Ivanov. Les notes de séances ont été prises par M. Nicola Nicastro, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs destiné à l'étude de faisabilité et à la préparation du programme du concours pour la construction d'un nouveau pavillon des sports et pour le réaménagement des espaces extérieurs du centre sportif du Bout-du-Monde, sis au 12, route de Vessy, parcelles N^{os} 2078 et 2079, feuilles N^{os} 84 et 85 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Note de la rapporteuse: cette séance a été riche en discussions et exemples concrets. Au risque de ne pas rendre le tout synthétique, l'auteure a souhaité laisser un maximum d'informations, afin de rendre compte de l'ampleur du secteur sportif de la ville de Genève et des défis qui l'attendent, ainsi que des questions d'optimisation des espaces (non finis...) de la commune alors que sa population augmente.

Séance du 16 mars 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M. Nicolas Kerguen, conseiller personnel, de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe de Service des sports (SPO), ainsi que de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de MM. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M. Christian Pesch, adjoint de direction à la DPBA, ainsi que de M^{me} Cristina Beck, architecte à la DPBA

Ce crédit de préétude est soumis à la commission des sports, ce qui est moins courant que d'avoir un crédit d'étude et ensuite un crédit de réalisation. Ici, c'est un crédit de préétude car nous nous trouvons sur un site extrêmement sensible, qui se trouve au Bout-du-Monde, avec une image directrice qui en train d'être finalisée et avec potentiellement plusieurs dérogations qui seront demandées auprès de l'Etat de Genève afin de pouvoir réaliser le programme proposé. Le crédit de préétude permet d'aller au-delà d'une étude de faisabilité.

M^{me} Perler dit se réjouir et espère que ce crédit de préétude pourra aboutir à une faisabilité pour que nous puissions revenir vers la commission des sports pour un crédit d'étude et ensuite un crédit de réalisation.

La maire remercie le président d'avoir accepté de faire une audition conjointe des deux départements, qui travaillent main dans la main sur la question des investissements sportifs.

La maire explique que cela fait depuis le début de la législature qu'elle dit qu'il y a des projets ambitieux et qu'il faut rattraper le retard de ces trente dernières années en termes d'investissements dans le domaine sportif. Nous sommes au cœur du sujet avec ce projet: c'est le gros chantier qui nous occupera ces prochaines années. Les réflexions sur l'avenir de ce site ont débuté en 2015 et aujourd'hui, avec cette préétude d'un montant de 500 000 francs (montant encore modeste), nous arrivons dans une phase plus concrète après tous les travaux qui ont été menés sur ce site. L'objectif de ce projet est de répondre à l'augmentation démographique d'ici à 2030 pour ne pas avoir à réduire l'offre sportive, mais également de passer un palier supérieur en matière d'offre sportive. Le but est également de répondre à de nouvelles pratiques sportives. Dans le programme, il y a notamment un skate-park intérieur qui est une demande qui nous est faite depuis plusieurs années par différentes associations et par les jeunes. Il y a également une nouvelle piscine qui permettra non seulement de rénover les Vernets et Varembe sans réduire l'offre, mais aussi d'éviter la construction d'une piscine provisoire comme cela avait été envisagé pendant un moment sur le parking des Vernets, ce qui était un non-sens financier et environnemental.

L'accent a vraiment été mis, dans l'élaboration de ce programme, sur la mutualisation des salles et des infrastructures, car le territoire de la Ville de Genève est dense, ce qui oblige à construire de manière la plus condensée tout en permettant de répondre aux besoins dans le domaine sportif. Ce crédit de préétude permettra de confirmer certaines options ou non afin de concilier les enjeux urbanistiques et sportifs.

M. Meylan s'appuie sur la présentation Powerpoint. Il explique l'objectif de cette demande de crédit de préétude de 500 000 francs: définir la faisabilité réelle du programme tel que le Service des sports (SPO) l'a mis au point. Le programme est complexe, car il faut prendre en compte une zone protégée du point de vue de la nature. Et également des problèmes de gabarits en hauteur, qu'il faudra déterminer avec précision.

La situation urbaine du site présente deux centres sportifs, deux périmètres très proches avec de gros enjeux en termes de masse de sportifs qui viennent pratiquer. Le Bout-du-Monde est un périmètre prioritaire dans le programme de restructuration des équipements sportifs. C'est en 2015 que commence l'étude générale de la restructuration. La planification des équipements sportifs se met à jour chaque année en collaboration avec le SPO et le Service d'urbanisme (URB) de la Ville. Les coordinations sont délicates, car un objet comme celui-ci est lié à d'autres activités sportives dans d'autres lieux de la ville et, lorsque l'on en touche un, il y a un impact sur les clubs sportifs.

M. Meylan commente aussi l'historique:

- en 1970: édification d'une halle multisports qui est en bout de course au niveau constructif et qu'on ne pourra pas récupérer;

- en 2016: élaboration et publication du plan directeur des équipements sportifs;
- en 2017: justification des éléments du programme et élaboration du plan directeur de quartier (PDQ).

Aujourd'hui, l'URB est en train de négocier les derniers arrangements avec les services de l'Etat pour pouvoir approuver le PDQ.

La page 4 du Powerpoint montre l'occupation dense du périmètre, entre les terrains de football, la piste de cyclo-cross, le terrain d'athlétisme avec ses tribunes et les différents éléments des halles sportives. A titre d'histoire, il est intéressant de voir qu'il y a déjà sur la place une tribune couverte qui a un intérêt patrimonial certain, même si elle a une image architecturale ancienne avec, au rez-de-chaussée, la buvette et un certain nombre de locaux pour le SPO. En dessous, les vestiaires rénovés.

M^{me} Bonvin décrit la composition du centre sportif sur le plan (annexe): deux terrains de football se trouvent sur la droite en entrant, les grandes halles, une salle d'armes pour l'escrime qui serait une des plus belles de Suisse, une salle de musculation, un terrain de BMX qui accueille beaucoup de manifestations, un terrain d'athlétisme, la tribune-buvette, les vestiaires sous-sol, les anciens vestiaires avec le bâtiment en bois qui a aussi une valeur patrimoniale et restera sous son affectation d'origine, les vestiaires, une zone buvette sous la tribune avec des locaux pour les associations et le sport-étude, des terrains extérieurs de football, basket, volley. Il y aura également du cricket, du baseball et de l'ultimate frisbee. Le pavillon blanc de vestiaire va disparaître.

A côté, il y a également le TC Drizia qui fait partie du PDQ et de l'urbanisme, car il se situe à côté de la zone. Il sera inclus dans les accords d'aménagement avec le Canton.

Actuellement on constate une saturation des salles, les besoins nouveaux en lien avec les nouvelles pratiques sportives. Par exemple il manque un lieu d'entraînement pour l'athlétisme en hiver et des bassins de natation dans la région genevoise. En effet, malgré les projets des autres communes, il en manque. Sans compter la rénovation de Varembé et des Vernets sur des durées de dix-huit mois à deux ans. On ne se retrouvera qu'aux alentours de 2034 avec trois bassins dans la Ville de Genève! Alors, ajoutera M^{me} Bonvin par la suite qu'en 2030 nous ne répondrons pas aux besoins avec les 20 000 habitants supplémentaires prévus.

Ce projet lié à cet objet sera un site sportif ouvert au public et au sport libre et permettra aux associations de se développer avec des infrastructures modernes, polyvalentes et répondant aux normes sportives (nationales et internationales). De plus, il donnera le moyen aux associations/clubs de répondre à la demande

en termes de formation (jeunesse), de centre de performance (relève élite) et de sport d'élite (sports d'équipes de balles et natation) ainsi que de permettre l'organisation de manifestations régionales, nationales et internationales, qui attirent beaucoup les jeunes. M^{me} Bonvin souligne que le sport d'élite nourrit le sport pour tou-te-s.

La maire souligne la multitude de sports différents qu'il faut garder.

Par exemple, on voit avec l'infrastructure du Bout-du-Monde qu'il existe une multitude de sports différents, et de loin pas uniquement le football.

En effet dans une même salle on peut pratiquer le cyclisme, tout comme du baseball et des arts martiaux. Le hockey sur gazon, le basket, la course à pied, le football, le futsal et la gymnastique sont tous pratiqués dans la même salle (A).

Le service est très actif en termes de manifestations dans cette salle, qui est utilisée 365 jours par an. La salle B, celle d'à côté, accueille le tennis. C'est un jeu de domino: le tennis utilise 65% de cette salle, mais celui-ci va partir au Bois-des-Frères. Quand le tennis sera parti, nous y mettrons les sports de balles, qui aujourd'hui n'y sont pas. Lorsqu'on parle du tennis, cela concerne également le tennis handicapé et les clubs. Le cricket se joue également à l'intérieur durant l'hiver. 3223 personnes viennent pratiquer les sports dans ces deux salles.

Les salles omnisports sont ouvertes tous les jours entre 8 h et 22 h et on a un panel d'utilisateurs qui va de l'Association régionale Genève tennis (ARGT) au basket, en passant par Pro Senectute (gym). De plus, le week-end, on peut se retrouver à tout devoir remettre en place car l'on accepte le tournoi football du FC Champel dans la salle B pour plus de 300 enfants. Malgré tout cela, nous devons refuser régulièrement des demandes par manque de place, surtout des demandes d'entraînements, car les salles ne sont pas suffisantes.

M^{me} Bonvin précise que le nouveau bâtiment contient «deux salles double B côte à côte avec 600 places de tribunes rétractables». Les tribunes rétractables sont nécessaires pour les entraînements, les manifestations comme le volley et le handball qui performant en ligue nationale, afin d'accueillir du public et aussi afin de générer du profit. La tribune rétractable de nouvelle génération permet d'utiliser en semaine la salle triple en plein et, lors des compétitions, d'installer les tribunes. Lorsque celles-ci ne sont pas rétractables, cela prend trois à quatre jours pour installer des tribunes.

La piscine intérieure, avec un bassin de 50 m à 10 lignes et un solarium pour donner la possibilité aux gens d'aller bronzer à l'extérieur, est également dans le projet. Il y aura également une salle d'armes, pour l'escrime, aux normes nationales qui nous permettrait d'organiser des championnats. Un espace sportif d'accueil de vie enfantine de 300 m² est également prévu dans le nouveau bâti-

ment. Cela servira aux parents qui souhaitent aller faire du sport et qui veulent que leurs enfants découvrent le sport. L'idée étant d'allier vie de famille et partie sportive. Sont souhaités aussi: un restaurant de 150 m², des vestiaires, locaux techniques, zones d'accueil et lieux de stockage, salle de conférence; salle de musculation.

Les bâtiments et équipements extérieurs à maintenir sont les suivants: tribune du stade d'athlétisme et vestiaires en sous-sol; piste BMX, piste d'athlétisme, terrains synthétiques de football, terrains de sports extérieurs (basket et volley).

Les problèmes actuels au Bout-du-Monde sont les suivants: pavillon des sports du Bout-du-Monde vieillissant et vétuste, ne répond plus aux normes; salles multisports des centres sportifs fonctionnent à quasi-saturation du potentiel de l'occupation en soirée pour les entraînements; fermeture des salles d'entraînement lors de l'organisation de manifestations sportives intérieures; salles inadaptées à l'évolution de la pratique. Par exemple, la salle B du Bout-du-Monde est utilisée quasi exclusivement pour le tennis indoor alors même qu'elle n'est pas normée pour les compétitions et qu'elle est éloignée du pôle tennis principal du centre sportif Bois-des-Frères où se déroulent la plupart des cours et où est stocké le matériel. Les équipements extérieurs à mettre aux normes concernent uniquement la piste de BMX.

Sont commentés les bâtiments et équipements à démolir, à construire et à garder, ou relocalisés, pour maintenir les activités sportives.

L'idée aujourd'hui est également d'avoir une salle pour l'athlétisme. Nous allons travailler sur la modularité, car elle pourrait être utilisable pour d'autres activités, le but étant que les salles vivent tout le temps. C'est pour cette raison que nous créons une salle qui semble grande. Pour tous les vestiaires, les zones communes et les zones de passage, nous allons demander, dans le cadre du concours, qu'elles soient mutualisées pour que l'on puisse avoir une salle qui permette l'accès à plusieurs vestiaires et inversement, pour utiliser au maximum l'espace et ne pas créer une multitude de vestiaires qui resteront vides.

Concernant l'escrime, le club de Genève est un des plus grands de Suisse. Aujourd'hui, la salle d'armes est vétuste, inadaptée et ne répond plus aux normes. Il faut donc que l'on construise une salle plus importante, qui soit mise aux normes et qui permette un développement du sport étude.

Au sujet de la piscine, la norme de l'Office fédéral du sport (OFSP) estime qu'il faut au moins 0,014 m² de superficie de base par habitant pour une ville de 100 000 habitants et plus, actuellement elle est de 0,008 m² (habitants et utilisateurs non résidents). Il nous manque aujourd'hui 900 m² pour la pratique libre et nous aurions besoin en 2030, selon l'évolution de la population, de plus de 3000 m² en surface couverte supplémentaire.

Les besoins qui restent à couvrir malgré les efforts et les projets sont aujourd'hui énormes. Cela est notamment dû au fait que Carouge va rénover sa piscine mais n'augmentera pas sa surface d'eau. Concernant le projet de Pré-Bois, celui-ci n'a pas l'air de vouloir sortir prochainement.

La maire précise à ce sujet que, depuis le début de la législature, des discussions ont été relancées au sein de la commission sportive de l'Association des communes genevoises (ACG), sur la planification des infrastructures (à la demande de la Ville de Genève) pour avoir une vue d'ensemble des différentes infrastructures sportives dans le Canton, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. Et déclare qu'ils et elles seront donc évidemment très attentifs à ce qui se fait dans les autres communes pour qu'il y ait une cohérence d'ensemble sur le Canton.

Concernant le restaurant, les restaurants à l'intérieur des centres sportifs ne fonctionnent plus. Aussi, il a été demandé que le restaurant soit en bordure du site et ouvert sur l'extérieur, pour que les gens puissent venir indépendamment de la vie du centre. Il y aura également un parking de 100 places en surface et de 100 places couvertes pour les deux-roues. Il y a également un projet d'améliorer l'accueil et la desserte en transport public sur cette zone.

M. Meylan continue la présentation en disant que l'objet de la préétude est donc de faire cette étude de faisabilité: prendre tout le programme qui a été mis en place par le département de la maire et essayer de caser là-dedans avec les contraintes qu'il y a sur ce site. Des contraintes complexes, car le site est délicat en termes de protection de l'environnement. Nous devons nous battre pour réussir à négocier un compromis satisfaisant. Il est également important d'établir le programme définitif du concours d'architecture.

Il y a également un certain nombre de choses qu'il va falloir évaluer et identifier, comme les contraintes du périmètre du PDQ, les questions de géologie, les exigences techniques liées au bon fonctionnement des équipements souhaités, les options d'emprise et de volumétrie de la nouvelle construction, le potentiel de valorisation sportif et naturel de l'aménagement des espaces extérieurs, le potentiel de valorisation de la frange urbaine située le long de la route de Vessy et la définition de la densité d'un programme tout en préservant l'environnement.

L'impact environnemental sera étudié, mais cela s'affinera et se précisera au fur et à mesure de l'avancement des études. Dans le cadre du projet du concours, ce sera un des critères importants pour choisir le projet définitif.

Concernant le délai: à partir du moment où le Conseil municipal vote, il nous faut quelques mois pour donner le travail à un mandataire pour établir ce travail et la mise au point du concours. Si tout va très vite, nous pourrions être prêts pour fin 2023. Si ce n'est pas le cas, ce sera début 2024.

La maire dit que cela était important que les membres de la commission des sports puissent avoir connaissance des détails du programme en question, car ensuite, très certainement, les crédits passeront devant la commission des travaux et des constructions.

Questions des commissaires

Une commissaire aimerait savoir combien de temps prendrait le changement de gradin avec les nouveaux gradins rétractables.

M^{me} Bonvin explique que pour un gradin de 600 places cela dure moins de dix minutes.

Cette même commissaire aimerait savoir, concernant les demandes, s'il s'agit de demandes de clubs ou d'individus.

La maire répond que ça concerne les deux. La demande de pratique libre a explosé également.

M^{me} Bonvin ajoute que dans les salles il s'agit beaucoup de pratique de clubs. Les seules pratiques que l'on a pour le public dans les salles ce sont quelques heures pour le tennis. En revanche, les salles d'athlétisme sont énormément utilisées par du public. Il y a également des demandes pour les salles d'athlétisme en hiver qu'on ne peut satisfaire. Cependant, la majorité des réponses négatives concernent les clubs.

La Queue-d'Arve est fréquentée par des clubs et du public y est pour le badminton, le mur de grimpe, le vélo, etc. En revanche, pour les sports d'équipe, les gens passent encore beaucoup par les clubs, ce qui leur donne moyen de participer à des championnats.

A la question du nombre de places de parking, la maire répond que la Ville n'a pas la mainmise sur le nombre de places. Ce sont des discussions qui se font avec l'Office cantonal des transports (OCT) et le Canton pour avoir un nombre de places adéquat dans le but d'avoir un plan mobilité qui tienne la route avec une infrastructure de ce type.

M^{me} Bonvin explique que le nombre est défini en collaboration et suivant un coefficient en fonction du site et de la desserte publique. Mais il y aura également une plus grande part pour la mobilité douce dans le projet. Actuellement, sur le petit parking, il doit y avoir maximum 100 places (l'autre parking est un «park and ride»).

Un commissaire dit que Genève possède une équipe de tennis de table fantastique. Il aimerait savoir si une solution a été trouvée pour ce sport.

M^{me} Bonvin explique qu’une proposition avait été faite au club de tennis de table il y a quatre ans pour rejoindre le Bout-du-Monde, mais le club d’UGS a refusé car ils préféreraient rester dans leur quartier. Donc, aujourd’hui, le projet est de les inclure dans l’étude directrice du site de Frontenex pour qu’ils puissent rester dans leur environnement.

Le commissaire explique, concernant le skate-park, que l’on a un PLQ à côté de la Praille. Il aimerait savoir si nous ne pourrions pas avancer de ce côté-là pour faire quelque chose de sympathique.

M^{me} Bonvin explique qu’il s’agit du projet des trois communes. Il y aura une salle de beach-volley, une salle omnisports, etc. Les responsabilités et les compétences du SPO sont d’offrir des pratiques sportives pour du sport structuré, libre et considéré comme un sport selon Jeunesse et sport (J&S) et les sports olympiques. Comme le skateboard est devenu un sport olympique, même si quelque chose se fait au niveau du PAV il y aura une demande énorme avec des besoins de couvrir cette demande. Nous savons que lorsqu’un sport devient olympique, sur les cinq à dix années suivantes, le sport a une expansion énorme. Il ne sera donc pas de trop d’avoir deux sites, qui ne sont, en plus de cela, pas côte à côte.

Un commissaire déclare que dans ce quartier des usines sont sous-louées à l’heure actuelle et celles-ci datent des années 1900, avec des voies ferrées abandonnées en face du stade.

M^{me} Bonvin dit que tout (ndlr: l’espace) est utilisé.

Le président explique que des entreprises utilisent les wagons et précise que les CFF en sont propriétaires.

Une commissaire dit qu’elle ne comprend pas la temporalité. Elle demande pourquoi il y a une préétude. Elle aimerait savoir quel est l’horizon de la faisabilité du projet.

M. Meylan répond que la préétude nous permet de faire une faisabilité, «ce qui nous permet de vérifier que nous parvenons bien à tout mettre tel que nous l’avions prévu». Tout n’est pas encore terminé en termes de négociation avec les autorités cantonales, notamment celles qui s’occupent de la nature où nous devons discuter de pas mal de choses. Les différents éléments du programme ne sont pas seulement en plan. Ils sont également en hauteur. Les salles de sport prennent de très gros volumes en hauteur, surtout si nous commençons à les superposer. Nous devons certainement les superposer, parce que nous n’avons pas assez de place à l’horizontale. Donc, nous arriverons avec des gabarits très importants. C’est un site très vert, avec beaucoup d’arbres et de verdure. Il faut trouver la bonne optimisation et la bonne négociation du programme, de manière à composer ces différents volumes d’éléments sportifs, et qu’il y ait le moins

grand gabarit possible ainsi que le moins d'impact possible. D'où le besoin d'étudier cette faisabilité. Il est prévu de nommer des architectes, afin de travailler sur le programme du SPO et de jouer avec ces «legos» et d'étudier ce qui est le plus efficace.

Ce n'est donc pas un projet, mais le stade avant, avec l'étude de faisabilité, pour parvenir à ajuster les différents éléments du programme et voir ce que cela donne comme image.

«Avec cette image, nous négocierons avec les autorités cantonales, en compagnie de l'URB qui nous accompagne. Une fois arrivés à un compromis, nous intégrerons ces données-là dans le programme du concours, et donnerons les exigences au concours. Une fois que nous avons cette faisabilité et que le programme du concours est validé dans son principe, nous aurons également un chiffrage de ce dont nous avons besoin pour les études. C'est pour cette raison que nous repasserons devant le Conseil municipal pour voter le crédit d'étude, qui est un crédit classique.»

M. Meylan explique que la préétude dure une année maximum. Il faut ensuite compter deux ans pour les études et il faut ensuite réaliser.

La commissaire demande si les normes OFSPO prennent en compte le fait que Genève a un lac.

M^{me} Bonvin répond que non. L'OFSPO fait des calculs par rapport aux piscines et à la natation. Et l'on part du principe qu'on apprend à nager aux enfants dans des piscines et non pas dans un lac... En revanche, le Département du sport prend le lac en compte. Lors de la première étude sur l'image directrice en 2015 des sociologues avaient fait une étude sur les pratiques sportives. Il en était ressorti que les personnes qui allaient nager dans les eaux vives n'étaient pas du tout le même public qui se rendait dans les piscines.

Un commissaire dit être accoutumé à ces histoires de pré-projet d'étude, mais il se demande comment ils vont s'y prendre pour aller chercher le bureau d'architecte et lui confier ses 250 000 francs de mandat, soit quelque 1388 heures de travail à 180 francs, ce qui, dans le cadre d'un concours n'est jamais le tarif horaire que prend l'associé même d'un bureau d'architecte d'une renommée correcte. En général, lorsque l'on casse les prix, on est autour de 140 francs. Il veut savoir s'ils vont organiser un concours pour choisir le pilote (l'architecte) de cette pré-étude (la part d'honoraires à 280 000 francs, qui est largement au-dessus de tout le reste). Il aimerait aussi comprendre comment ils vont calculer ces honoraires-là. «En général, on dit que c'est d'après le coût de l'ouvrage, mais, aujourd'hui, on n'a pas le coût de l'ouvrage.» Ensuite, par rapport à ces 1388 heures pour l'architecte seul, sur une étude volumique, cela fait trois personnes pendant plus d'un an à 100% sur ce dossier-là. Comment sont abordés ces montants d'honoraires?

M. Meylan explique que nous partons de l'idée que nous devons nous débrouiller avec les 500 000 francs. «Nous ne sommes pas obligés de les dépenser entièrement, mais il se trouve que dans le cas du MAH nous les avons largement dépassés vu la complexité du projet. Ce ne sera pas forcément le cas sur ce projet, mais comme nous n'avons pas encore estimé la volumétrie et d'autres choses, nous ne calculons pas sur la base d'un coût probable des travaux. Donc nous disons qu'une préétude c'est 500 000 francs et, par la suite, nous ne serons pas obligés de tout dépenser. L'argent non dépensé est ensuite basculé sur le crédit d'étude.»

Le commissaire aimerait comprendre si la répartition entre les mandataires de ces 500 000 francs, tout comme le montant de 500 000 francs en lui-même, est une estimation des services.

M. Meylan confirme. «Sur la base de notre expérience. La répartition entre l'architecte et les ingénieurs se fait sur la base des proportions. Ensuite, l'architecte va rédiger et préparer l'entier du programme du concours, ce qui est un travail considérable. Nous ne faisons pas de concours, mais un appel d'offres classique. Nous faisons un appel d'offres aux architectes intéressés qui rendent des dossiers et nous analysons ensuite les différents dossiers pour en choisir un.»

Le commissaire demande à M. Meylan s'ils ont aujourd'hui un cahier des charges prévisionnel pour l'appel d'offres en question (avec le nombre de références exigées, etc.).

M. Meylan explique que c'est quelque chose de standard. En général, ils demandent trois références. Il y a un certain nombre d'autres éléments qu'ils mettent dans les appels d'offres et qui sont tout à fait conventionnels.

Le commissaire demande s'ils ont une idée de trois bureaux, dans un cadre particulier comme la construction d'un pavillon sportif, qui sont à même de présenter des références de qualité.

M. Meylan répond qu'il y en a des dizaines.

Un commissaire dit être étonné du fait que l'on enlève un terrain de tennis au Drizia. Il aimerait également savoir pourquoi le Drizia n'est pas prévu dans le programme initial. C'est un espace important, avec énormément de gens qui jouent sur ces terrains. Ces différents terrains se dégradent gentiment. Comme nous avons une vision globale sur tout ce qui se passe au Bout-du-Monde, pourquoi cette petite partie, où l'investissement ne serait pas colossal, n'est-elle pas prévue dans le programme? En sachant que l'on pourrait optimiser pour créer plus de terrains. C'est un club qui forme énormément et qui a connu un succès dans le passé au niveau d'un certain tournoi. Il ne comprend donc pas pourquoi il n'y a pas cette prise d'opportunité, en sachant que le reste sera rénové.

M^{me} Bonvin précise que le club de tennis restera et qu'il gardera ses 11 terrains, ce qui fait de lui (avec les Eaux-Vives) un des plus grands clubs de la région. Il n'y a pas de possibilité d'agrandir, car l'espace est relativement étriqué. «Nous ne souhaitons pas y toucher non plus, car nous sommes assez proches des Berges et si nous voulons bouger les terrains, on nous demandera de les enlever.» De plus, il faut savoir qu'en dessous des terrains il y a des bâtisses qui ne seront pas touchées (dans le cas contraire, ils devront les enlever). Aujourd'hui, l'entretien est à la charge du club qui a des finances florissantes et arrive donc à l'assumer. Du côté des travaux sur le bâti, les services ont refait tout le toit de la buvette dernièrement et sont actuellement en train de refaire les vestiaires... Beaucoup de choses sont faites à la charge de la Ville de Genève et en particulier sur le budget d'entretien du SPO. C'est donc un club qui est bien doté et dont on s'occupe bien.

La seule chose qui va bouger est le petit terrain isolé (terrain qui pose beaucoup de problèmes car le sol est humide et coûte très cher à l'entretien).

Une commissaire s'interroge sur les besoins en surface supplémentaire liés à l'augmentation de la population. Elle se demande si des surfaces sont identifiées pour le sport ou si nous comptons sur le PAV.

La maire explique qu'il y a également Frontenex, mais il n'y aura pas de quoi faire de miracle sur ce site. Le plus fort potentiel est au Bout-du-Monde.

M^{me} Bonvin explique que les salles de ces centres sportifs, qui ont été construites il y a plusieurs années, ont été pensées pour un seul sport. On y pratiquait ce sport et, le reste du temps, la salle était vide. Beaucoup de choses ont été modifiées pour permettre une utilisation mutualisée. Pour donner l'exemple de la salle B au Bout-du-Monde, on peut y pratiquer le mini-handball, mais, à partir de 14 ans, ils ne peuvent plus y jouer car l'on joue avec de la colle (ce qui est nouveau) et quand vous mettez de la colle sur votre ballon cela arrache le tartan du sol. Donc, aujourd'hui, lorsque nous construisons, nous réfléchissons à faire une salle dans laquelle on peut pratiquer tous les sports. Avec trois salles triple B, le SPO arrivera à répondre aux besoins de manière plus optimale qu'aujourd'hui et à remplir les salles à 100%. Cependant, il y aura toujours un goulet d'étranglement, car il y a l'école et tout le monde souhaite s'entraîner à 16 h 30. Aujourd'hui, les objets ne sont pas utilisés au maximum de leur capacité car certains sont dépassés.

M^{me} Bonvin précise que ce programme est un des programmes les plus justifiés en amont par rapport aux besoins dans tout ce que le SPO propose. «Il y a eu une énorme étude en 2015 qui justifiait tous les besoins (PR-971). Nous avons fait un énorme travail sur la justification des besoins et sur les raisons pour lesquelles nous demandons ce genre d'objet.»

Un commissaire aimerait savoir si la salle destinée à la garde d'enfants pouvait être réutilisable pour d'autres choses.

M^{me} Bonvin répond que oui. Elle pourrait être utilisée pour des sports de combat et de la gymnastique par exemple. Il est de toute façon prévu de la mutualiser. Elle ne sera pas en halte sportive tous les jours d'ouverture.

La maire dit être persuadée que cela répond à un besoin. L'un des freins à la pratique sportive est notamment l'arrivée des enfants.

Le commissaire aimerait aussi savoir à quel besoin répond le programme de piscine/bassin.

M^{me} Bonvin répond que ce ne sera pas un bassin de 50 m avec un fond amovible. Il ne permettra donc pas la pratique pour les écoles du DIP, car ces dernières ont besoin d'un fond amovible. En revanche, il y aura certainement un mixte club et public.

Il suppose donc que, parmi les demandes, il y aura également un accès extérieur avec un minimum de loisirs.

M^{me} Bonvin confirme. C'est ce qu'on appelle le solarium: l'on peut ouvrir la baie vitrée pour aller sur le gazon et bronzer et ensuite rentrer se baigner à l'intérieur.

Aujourd'hui, grâce aux bras amovibles, cela nous fait une piscine de 33 m avec à côté un bassin de 16 m. C'est génial en termes d'exploitation, car on peut permettre un entraînement de waterpolo et un entraînement de natation synchronisée dans le même bassin, chose que l'on ne peut pas faire aujourd'hui.

Le commissaire aimerait savoir si la salle de conférence peut également être utilisée à d'autres fins et d'autres besoins (car une salle de conférence pourrait ne pas être utilisée 365 jours par an).

M^{me} Bonvin répond que la salle de conférence peut servir également de salle de cours, de salle d'étude pour les étudiants, etc. Lorsqu'on parle de salle de conférence, on parle d'un espace type «bureau» qui sera mutualisé. On pourrait également y faire des cours de yoga si besoin. Aujourd'hui, les deux salles de conférences à la Queue-d'Arve sont toujours utilisées.

Le commissaire salue la volonté de rénover ce centre sportif et le but est d'aller au bout en évitant tous les écueils qui pourraient se présenter sur la route dès maintenant et donc d'intégrer certaines réflexions pour éviter de devoir jouer à pile ou face lors d'une votation et tout devoir recommencer à zéro. Il aimerait savoir si la réflexion de la prise au sol des bâtiments est prise en compte, pour essayer de la minimiser et préserver ce qui se trouve en dessous.

La maire explique que le fait de décaler le bâtiment de la route est un plus du point de vue environnemental, car on s'éloigne du cordon boisé et des rives de l'Arve.

M. Meylan explique que construire est toujours un compromis. «A partir du moment où vous avez un certain nombre de volumes, des surfaces et des hauteurs qui sont définies, il y a la possibilité soit de les étaler à l’horizontale, soit de les superposer. Une des ambitions est de négocier avec les autorités cantonales le gabarit maximum en hauteur. A partir du moment où nous aurons un gabarit maximum en hauteur, nous pourrons définir l’emprise au sol. Nous n’avons pas d’intérêt particulier à nous étaler au sol. En revanche, il est clair que c’est un programme ambitieux, important et qu’il y aura plus d’emprise au sol que ce qu’il y a maintenant.»

La maire explique qu’au départ le programme était encore plus gros. Elles avaient discuté avec le département de M^{me} Perler et chacune a fait du chemin pour arriver à un programme qui lui semble être un bon équilibre entre les besoins du SPO (car nous devons garantir que les prestations sportives, avec l’évolution démographique, ne diminuent pas et pour se donner un peu d’air car après ce projet nous n’aurons quasiment plus aucun endroit où développer une nouvelle structure avec du potentiel) et tenir compte des contraintes urbanistiques et environnementales. C’est la raison de cette préétude: «savoir si ce compromis auquel nous sommes parvenus peut concrètement s’insérer sur ce site.»

Le commissaire dit que, compte tenu du site particulièrement sensible tant sur la hauteur que sur l’emprise au sol, c’est probablement un des éléments qui pourraient mener à certaines réticences, des recours voire des procédures de votations.

La maire explique que cela fait depuis le début de la législature que des réflexions ont été initiées sur la finalisation de ce programme. Il y a eu des allers-retours pour affiner tout cela.

Le commissaire demande, concernant les bâtiments existants, s’il y a des choses à garder.

M. Meylan répond que non.

Le commissaire aimerait savoir s’il est prévu de construire des choses en sous-sol.

M. Meylan répond que ce ne sera en tout cas pas un parking. Même en gabarit de bâtiments, ils excaveront le moins possible, car on est très vite dans l’eau. D’autant plus qu’une bonne partie du programme doit être éclairé naturellement, donc il est hors de question de créer des salles entièrement aveugles au 2^e sous-sol.

Le commissaire aimerait savoir comment la Ville envisage le lien entre le centre sportif du Bout-du-Monde et la parcelle située à Vessy.

M^{me} Bonvin explique que le «park and ride» sera un endroit où il y aura des arrêts de bus. Il y a également un projet de créer une parcelle piétonne à côté du

pont de Vessy. Le SPO est sollicité par le Canton pour développer cette partie-là. Sachant que les Grands-Esserts vont se développer et qu'ils seront desservis par les transports publics. Cela va donc faire que le centre sportif de Vessy sera enfin desservi par les transports publics. Le Bout-du-Monde va devenir un endroit citadin, beaucoup mieux desservi par les transports publics et la ligne devrait aller jusqu'aux Grands-Esserts et donc passer devant le centre sportif de Vessy qui sera enfin desservi par les transports publics.

Le commissaire aimerait savoir si, pour certains sports comme le skateboard indoor, un contexte d'utilisation d'anciennes friches industrielles ou de zones de bureaux pourrait être envisagé.

M^{me} Bonvin répond que oui, à condition de trouver des sites que l'on puisse louer. Le problème est que des gens qui les sollicitent arrivent avec des projets privés et payent beaucoup plus cher.

Le commissaire précise qu'il parle de bureaux vides.

M^{me} Bonvin répond que la hauteur des salles de bureaux vides serait problématique pour un skate-park.

Un commissaire aimerait savoir si des choses sont prévues pour le cross-fit ou la callisthénie.

M^{me} Bonvin rappelle que le cross-fit n'est pas un sport reconnu par J&S et Swiss Olympic. De plus, c'est un sport commercial: énormément de coachs privés viennent sur l'anneau gratuitement donner des prestations sportives. Il n'y a donc pas de salles de cross-fit prévues pour de l'usage public (en revanche, c'est le cas pour de l'usage club). On pourrait avoir des locations de la garderie à certains moments. Mais le SPO n'a jamais souhaité rentrer dans une exploitation commerciale de ses sites, car cela exigerait des appels d'offres, ce qui serait compliqué.

Un commissaire dit avoir vu qu'il y avait une BoxUp à Vessy et aimerait savoir s'il y en a également une au Bout-du-Monde.

M^{me} Bonvin lui répond que non. Il n'y a pas de pratiques libres autres que la course. L'idée de mettre des javelots et des poids a été abandonnée car cela pourrait être dangereux.

La maire rebondit en disant qu'il y en aura sûrement une à côté de la plage des Eaux-Vives (mais pas des javelots, plutôt des raquettes de plage et des jeux d'enfants).

Le commissaire demande, concernant l'espace sportif d'accueil de vie enfantine, s'il y aura une partie initiation et sensibilisation.

M^{me} Bonvin répond que ce sera ça en grande partie. Concernant l'initiation, il y a également une volonté de développer des camps d'accueil avec une découverte de multisports. C'est pour cette raison que nous avons demandé 300 m².

Le commissaire s'interroge sur les Geneva Seahawks.

M^{me} Bonvin répond qu'ils se trouvent à Vessy.

Le commissaire se demande si les terrains qui seront relocalisés à Vessy vont impacter d'autres structures déjà présentes.

La maire explique que les travaux vont commencer normalement ce printemps, notamment en lien avec l'accueil de la première équipe du Servette FC. Un nouveau terrain naturel sera dédié au Servette FC dans l'attente qu'un site définitif voie le jour.

M^{me} Bonvin ajoute qu'un terrain en gazon naturel existant sera transformé en terrain synthétique. Un deuxième terrain synthétique sera construit sur la zone multisports. Cette construction sera payée par le Canton. M^{me} Beck et la DPBA vont travailler sur un troisième terrain synthétique qui se trouvera entre le terrain de rugby et le dernier terrain construit. Nous nous retrouverons donc avec trois terrains synthétiques, ce qui nous permettra d'absorber ce qu'il y avait sur les deux terrains en herbe et l'explosion de demandes en termes sportifs qu'on a sur le site de Vessy.

Des sports seront impactés, mais nous avons trouvé des solutions avec les associations pour tous ces sports.

La maire rebondit en disant que c'est le cas notamment pour le baseball. Il y avait eu un article il y a quelques mois sur le fait que la pérennité de leur club était remise en cause, mais nous sommes en train de trouver une solution au Bout-du-Monde pour permettre au club de s'y entraîner et de faire les matchs à l'extérieur (pour une question d'homologation). C'est une solution qui semble se concrétiser. C'était le sport le plus impacté par tout ce jeu de dominos, mais nous sommes en train de trouver une solution.

Un autre commissaire demande, concernant l'Urban District dont on a entendu parler ces derniers temps, s'il y a un dialogue entre les services et des initiatives comme celles-ci.

La maire explique qu'elle avait reçu le porteur de projet. Il y avait eu une discussion constructive.

La maire explique qu'elle accueille toujours favorablement les projets qui permettent d'agrandir l'offre sportive sur le canton. Mais comme ce projet n'est pas situé sur le territoire de la Ville de Genève, la maire explique qu'elle ne pou-

vait que soutenir moralement le projet. Nous sommes très loin d'une concrétisation. Pour le moment, aucun site n'a été identifié, par exemple.

La maire a dit qu'elle était à disposition pour soutenir le projet d'une façon ou d'une autre, mais comme il s'agit d'un projet privé, la Ville n'a pas vocation à subventionner ce type de projets. Nous nous concentrons sur nos programmes d'investissements sportifs qui sont très ambitieux.

Ce commissaire demande s'il y aurait des discussions dans le cas où ce projet venait à voir le jour.

La maire explique que le porteur du projet avait identifié des sites dans des zones industrielles qui appartenaient à la Fondation pour les terrains industriels (FTI).

La maire explique qu'elle avait eu un contact épistolaire avec la FTI pour leur dire que, du point de vue sportif, ce type de projet serait intéressant pour Genève.

M^{me} Bonvin précise qu'il y a encore un potentiel de développement. Il s'agit du projet Vernets-Queue-d'Arve. L'espace entre le centre sportif des Vernets et le centre sportif de la Queue-d'Arve (qui est voué à disparaître) est le prochain gros projet sur lequel nous allons travailler avec l'établissement d'une image directrice. C'est un endroit où nous pourrions développer des salles et l'offre sportive. C'est notre prochain grand chantier avec M. Meylan.

Le président demande si les 600 places publiques sont prévues pour la piscine.

M^{me} Bonvin répond que non. Il n'y aura pas de gradin pour la piscine. La piscine n'ayant qu'un bassin de 50 m, elle ne permettra pas l'organisation de manifestations.

M^{me} Bonvin explique que les 600 places sont pour les sports de salle. Il y aura une salle de 3500 places à la Queue-d'Arve et une salle de 600 places au Bout-du-Monde, ce qui nous permettra de répondre aux besoins des activités sportives.

Le président explique donc que, théoriquement, les Lions de Genève ne joueraient plus au Bout-du-Monde mais à la Queue-d'Arve.

M^{me} Bonvin répond que cela dépendra du nombre de spectateurs et de l'adversaire.

Le président craint que ce qui est prévu dans le projet soit insuffisant au niveau des places.

M^{me} Bonvin rebondit en disant qu'il y a 3000 places à la Queue-d'Arve.

Le président demande où va être déplacée l'aire de marteau.

M^{me} Bonvin répond qu'elle ne sera pas remise, car elle est également sur le stade. Il y en a une sur l'anneau d'athlétisme (l'Association genevoise d'athlétisme (AGA) et le Stade Genève utilisent l'anneau dans le cadre de leurs cours).

Le président dit qu'il y aura zéro spectateur dans la salle d'athlétisme, ce qui fait qu'on ne pourra pas y organiser de compétitions.

M^{me} Bonvin répond qu'on pourra faire des compétitions, mais avec peu de spectateurs. Le problème est qu'il y a une densité sur ce site et donc il a fallu faire des choix. A la base, la salle de 3500 places était sur ce site, mais aujourd'hui, en termes de mobilité et de parking et en termes de densité, cela ne rentrerait pas sur le site. C'est un travail de fond que nous avons fait avec le service de M^{me} Perler, en particulier avec l'URB et le service de M. Meylan pour savoir où mettre quoi. Nous avons donc déplacé la salle de 3200 places à la Queue-d'Arve, car c'était possible (elle est en plus beaucoup mieux desservie par les transports publics).

Concernant l'athlétisme, nous souhaitons un anneau autour d'un vélodrome, mais nous n'avons pas été soutenus par la Fédération suisse d'athlétisme, ni par l'Union cycliste internationale (UCI). Nous avons donc eu une vraie réflexion sur les besoins, notamment avec les associations.

L'AGA nous a dit qu'ils avaient besoin d'une salle d'entraînement pour l'hiver et c'est ce que nous allons faire. Si un jour nous recevons une demande pour de la compétition en athlétisme intérieur, nous ne pourrons de toute façon pas y répondre à cause des normes que l'on a aujourd'hui sur un site aussi contraint. En revanche, nous avons régulièrement des championnats suisses sur l'anneau et nous allons donc refaire la piste dans le cadre d'une autre proposition.

Un commissaire aimerait savoir, concernant la tribune existante qui a une valeur patrimoniale, si l'on a prévu de l'agrandir.

M^{me} Bonvin répond qu'elle restera telle quelle.

Il dit qu'il serait bien de réfléchir, pour la récupération des sportifs, à construire quelque chose en sous-sol, comme un sauna ou une salle de récupération, par exemple.

M^{me} Bonvin répond qu'ils ne sont pas rentrés dans ces détails-là. Nous ferons des salles de réathlétisation, mais ce sera dans le nouveau bâtiment et pas forcément en sous-sol. Ce sera mis dans un vestiaire, pas dans une salle de 600 m².

Le commissaire demande s'il serait possible de construire sous l'ancien bâtiment préfabriqué blanc.

M^{me} Bonvin répond que ce bâtiment va disparaître et qu'il ne sera pas possible de reconstruire au même endroit, car on serait trop proche du cordon boisé.

Il n'est pas non plus possible de construire en dessous car il y a de l'eau. En revanche, dans le bâtiment existant, nous allons réfléchir à la création d'infrastructures qui répondront aux nouvelles normes.

Un commissaire aimerait comprendre pourquoi on ne trouve pas dans la liste de demande de crédit, à ce stade de préétude, des spécialistes de chacun des sports qui vont être déployés dans le projet.

M. Meylan explique qu'au stade de la préétude nous ne faisons pas l'inventaire complet et exhaustif de tout ce dont nous aurons besoin. L'architecte, une fois engagé, nous dira ce dont il a besoin. Ce budget nous permettra, le cas échéant, de nous associer les spécialistes nécessaires à ce stade-là. Des spécialistes qui sont relativement peu nombreux, car nous sommes encore au stade de la faisabilité générale volumétrique. Nous ne parlons pas encore de technique sportive. Mais si nous avons besoin de nous engager avec un spécialiste à un certain moment, nous l'engagerons. Ce n'est pas parce que son nom ne figure pas dans la liste de demande de crédit qu'il n'a pas la possibilité d'exister.

Le commissaire se dit agacé, car à la DPBA ce sont des spécialistes pour ne pas savoir ce qu'ils nous facturent. «Ils auraient pu écrire une ligne «500 000», et dans la justification dire: «C'est ce que l'on compte d'habitude.» Il y a des ratios qui existent pour être plus fin que cela selon lui. Il n'est pas non plus d'accord avec les propos de M. Meylan quand ce dernier dit qu'il y a des dizaines de bureaux capables de travailler sur ce projet. Il faut se rendre compte de la complexité de faire cohabiter tous ces sports, les uns sur les autres, en limitant l'emprise au sol.

Une commissaire compare le processus de la préétude avec le fait de faire des budgets, lorsqu'on prévoit un cadre pour ensuite être beaucoup plus précis. Elle dit donc leur laisser le bénéfice du doute, car elle souhaite que cela avance le plus rapidement possible.

Un commissaire explique que, normalement, le département prend sur son budget de fonctionnement pour faire ses préétudes, avant de lancer un crédit d'étude et que lorsqu'on nous présente un crédit d'étude, ce n'est pas de l'argent qui va être dépensé, mais il y aurait déjà une partie d'argent qui rembourse le département. «Ils n'avaient pas assez d'argent pour avancer cette préétude, car il y a énormément de projets en ce moment et ensuite, avec le crédit d'étude, ce sera normalement déduit (l'entièreté des 500 000 francs seront normalement remboursés par le crédit d'étude).»

Prise de position et vote

Un commissaire explique que les Vert-e-s soutiendront ce crédit de préétude, sur un projet qui nous semble nécessaire et indispensable à la rénova-

tion du centre sportif du Bout-du-Monde. Néanmoins, il souhaite d’ores et déjà annoncer que son groupe sera particulièrement attentif à la qualité du projet qui sera présenté pour le crédit d’étude, notamment concernant l’emprise au sol des bâtiments sur la préservation du site et le projet de mobilité qui entourera ce centre sportif (notamment le stationnement).

Le Centre soutient le projet.

Le Parti libéral-radical soutient ce crédit de préétude et sera particulièrement attentif au fait qu’il soit déduit du montant du crédit d’étude qui nous sera présenté. Le Parti libéral-radical aura également un œil sur la manière dont le département de M^{me} Perler rend des comptes, notamment aux commissaires présents ce soir, sur l’utilisation fine qui est faite de ce budget. «Nous voterons pour le sport, mais nous avons quelques doutes sur la capacité du service en question à effectuer son travail de manière adéquate.»

Le Mouvement citoyens genevois soutient le projet.

Le Parti socialiste soutient le projet.

Ensemble à gauche soutient la proposition PR-1547.

L’Union démocratique du centre la soutient également.

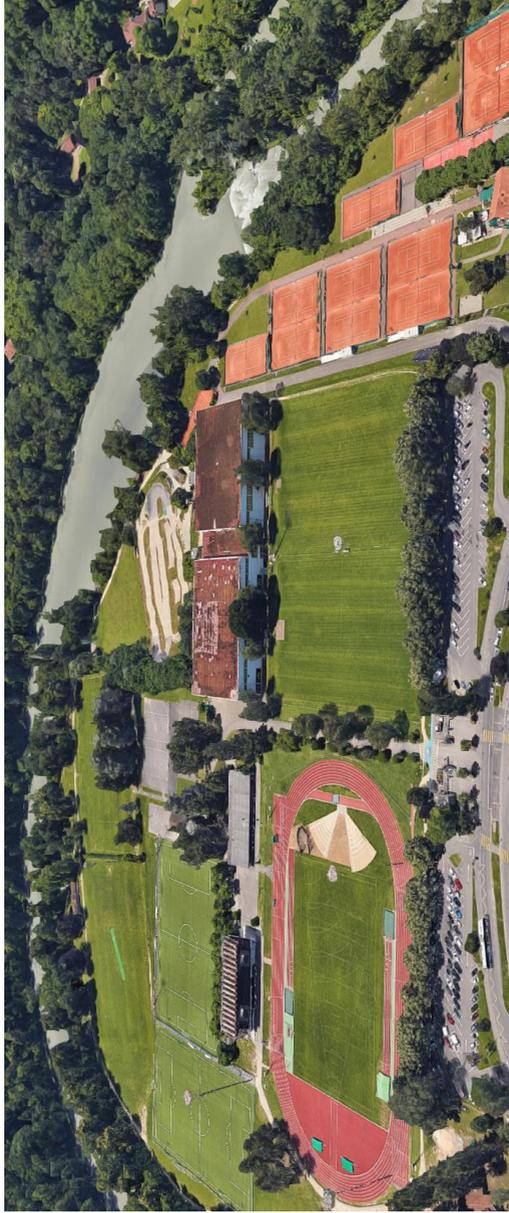
Un commissaire du Centre précise que le crédit d’étude devrait tout de même revenir à la commission des sports et c’est le crédit de construction qui devrait revenir à la commission des travaux et des constructions (par rapport aux propos de la maire).

Mise au vote, la proposition est acceptée à l’unanimité (13 oui).

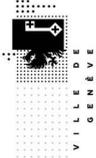
Annexe: présentation Powerpoint de la DPBA et du SPO

CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

PR N° 1547 – Pré-étude pavillon des sports et espaces extérieurs



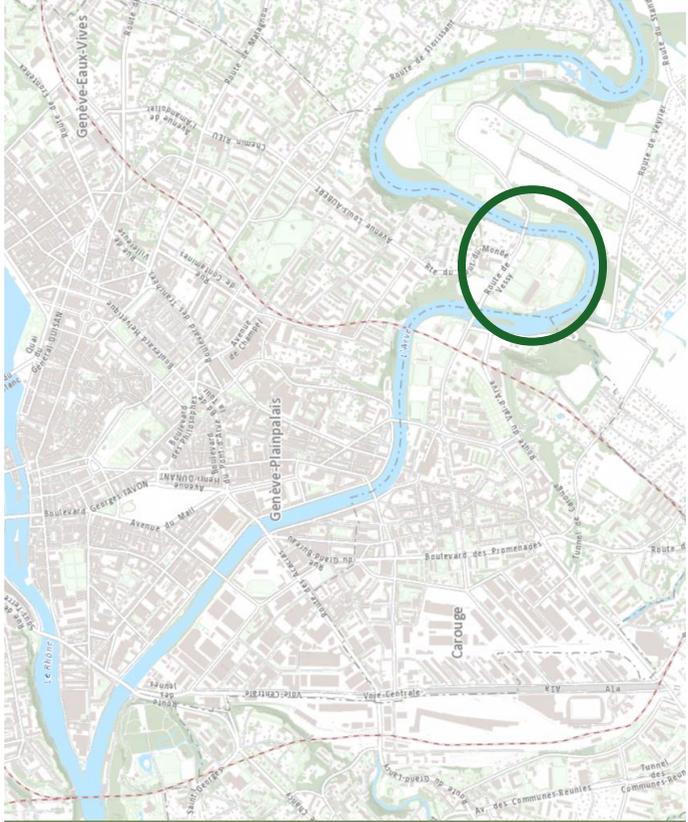
Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de pré-étude d'un montant de **500'000.-** destiné à l'étude de faisabilité et à la préparation du programme du concours pour la construction d'un nouveau pavillon des sports et pour le réaménagement des espaces extérieurs



2.

LOCALISATION
Plan de situation

12, route de Vessy
Parcelles n° 2078 et 2079
Feuilles 84 et 85
Section Plainpalais



INTRODUCTION

Contexte

Le site du Bout-du-Monde apparaît comme prioritaire dans le programme de restructuration des équipements sportifs.

2015 Etude de restructuration des centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy, mandatée par la Ville.

Etude de planification des équipements sportifs à l'horizon 2030 lancée par la délégation à l'aménagement du territoire du Conseil administratif.

Constat de la vétusté et occupation saturée du site du Bout-du-Monde.

2016 Elaboration et publication du plan directeur des équipements sportifs 2017-2030.

2017 Justification des éléments du programme et élaboration du Plan directeur de quartier (PDQ).

2019 Début de la procédure PDQ : présentation in situ à la population et aux usager-e-s et consultation publique.

INTRODUCTION

Historique

- 1944** Concours d'architecture pour le «stade de Champel». Projet initial réduit pour raisons économiques.
- 1964** Travaux pour courts de tennis et aménagement partiel de la ferme existante.
- 1968** Adjonction de deux courts et nouveaux vestiaires, ferme transformée en buvette. Entrée du stade aménagée, construction de la tribune.
- 1970** Edification d'une halle multisports.



INTRODUCTION
Descriptif du centre sportif



INTRODUCTION

Descriptif du centre sportif

Situé dans un des méandres de l'Arve,

Terrain formé par deux plateaux, séparés par 2,5 m de dénivelé incluant le Centre Sportif du Bout du Monde et le TC Drizia.

Entrée du **Centre sportif** marquée par quatre édicules. Une allée piétonne dessert les différentes installations :

- 2 terrains de football
- 2 grandes halles multisports
- 1 salle d'armes
- 1 salle de musculation
- terrain de BMX
- terrain d'athlétisme comprenant une piste de 400 m, 2 sautoirs en longueur, un sautoir à la perche, un sautoir en hauteur et des aires de lancer (poids, disque et javelot)
- tribune-buvette et vestiaires en sous-sol
- anciens vestiaires réaffectés à l'usage des services municipaux et grand vestiaire collectif
- terrains extérieurs de football, basket, volley
- pavillon provisoire de vestiaires

L'accès au **TC Drizia** se fait de manière différente via un chemin propre au club et comprend :

- courts de tennis
- ancienne ferme, devenue club-house.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les besoins - constats

Constat

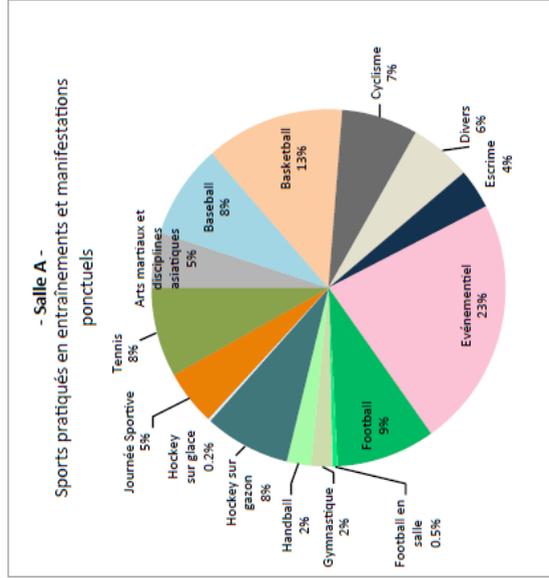
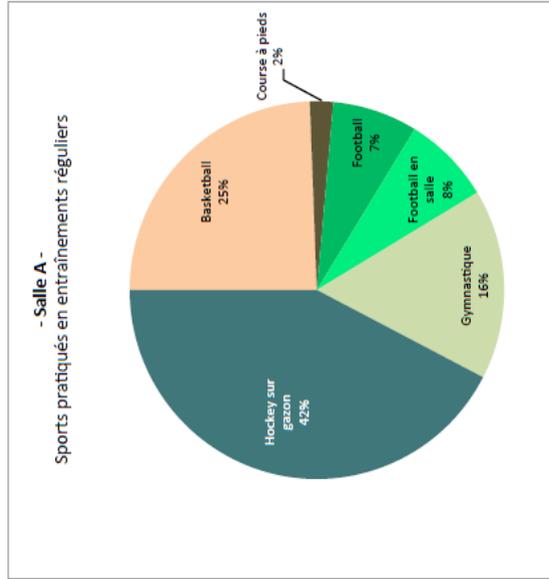
Saturation des salles, besoins de s'adapter aux nouvelles pratiques sportives, absence de lieu d'entraînement pour l'athlétisme en hiver et manque de bassins de natation dans la région genevoise.

Beaucoup de sports initialement pratiqués en extérieur ont aujourd'hui des championnats d'hiver qui exigent la pratique en salle (hockey sur gazon, football, tennis).

Objectifs du projet

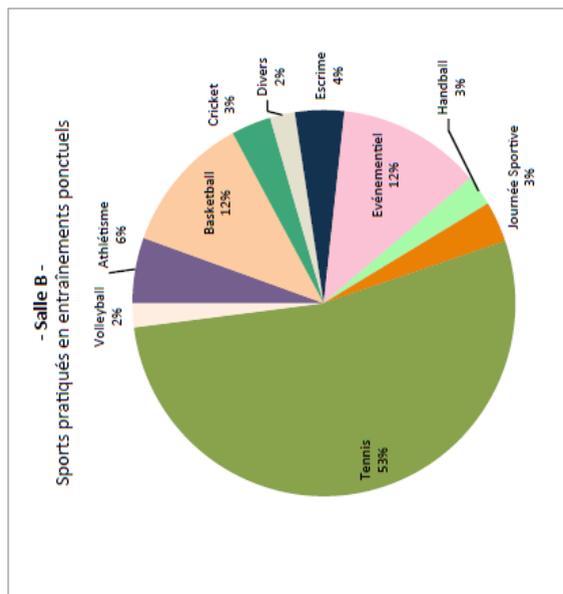
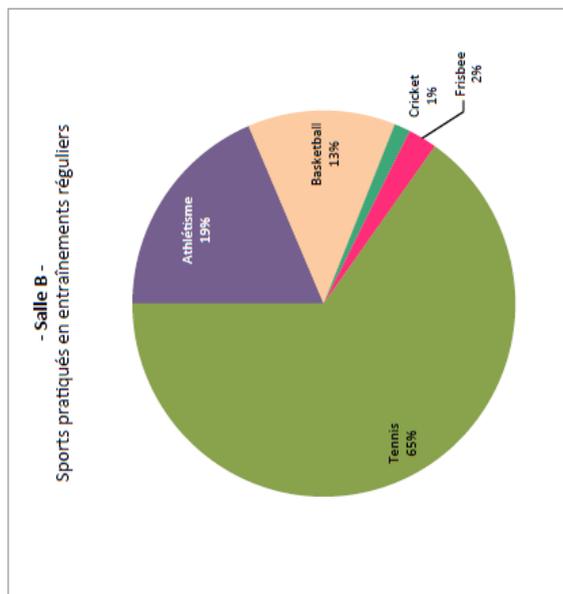
- Un site sportif ouvert au public et au sport libre ;
- Permettre aux associations de se développer avec la mise à disposition d'infrastructures modernes, polyvalentes et répondant aux normes sportives (nationales et internationales) ;
- Permettre aux associations/clubs de répondre à la demande en terme de formation (jeunesse), de centre de performance (relève élite) et de sport d'élite (sports d'équipes de balles et natation) ;
- Permettre l'organisation de manifestations régionales, nationales et internationales (le sport d'élite nourrit le sport pour tou-te-s).

EXPOSÉ DES MOTIFS Les besoins - constats





EXPOSÉ DES MOTIFS Les besoins - constats



EXPOSÉ DES MOTIFS

Les besoins - constats

1. Salles omnisports

Quelques sports pratiqués au Bout-du-Monde à ce jour dans nos salles
 Nombre de pratiquant-e-s – Chiffres des clubs subventionnés par la VDG - 2020

Type de sport	Juniors masculins	Juniors féminins	Elite masculine	Elite féminine	Adultes masculins	Adultes féminins	Total
Athlétisme	219	257	33	65	390	105	1 069
Volleyball	147	531	30	26	62	127	923
Basketball	344	49	12	3	43	39	490
Hockey s/gazon	109	52	49	35	123	36	404
Handball	152	67	15	0	69	34	337
Total	971	956	139	129	687	341	3 223

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les besoins - constats

1. Salles omnisports

Surexploitation - Exemple d'utilisation semaine type - 13 au 19 février 2022 :

Ouverture public et clubs dans un intervalle entre 8h et 22h tous les jours sur les 2 salles (sans compter les travaux d'entretien et nettoyage)

- Intervenant-e-s planifié-e-s présent-e-s en semaine :

Tennis : location public, ARG T juniors et seniors, Athlétisme (AGA), foot (centre médico-pédagogique), ACGBA, Pro Senectute (gym), prestations sportives SPO (mini tennis et athlétisme), Switzers : préparation physique Rugby.

- Week-end : tournoi de foot du FC Champel dans toute la salle B.

En outre : refus réguliers de demandes par manque de place, surtout pour des demandes d'entraînements récurrents.

Ex. : mercredis après-midi : activités des sélections féminines M-11 et M-13 pour l'ACGF.

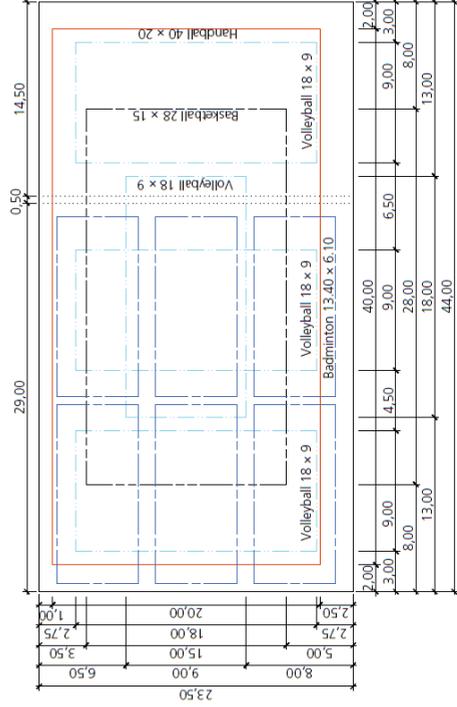
13.

PROGRAMME

Pré-étude

Nouveau bâtiment (Pavillon des sports) à construire

- 2 salles double B côté à côté avec 600 places de tribunes rétractables ;
- Halle d'athlétisme (dimension minimale de 3 salles double B) ;
- Espace de 2 autres salles double B pour l'entraînements multisport ;



Salle double B 44,00 x 23,50 m

14.

PROGRAMME

Pré-étude

Nouveau bâtiment (Pavillon des sports) à construire (suite)

- 1 Skatepark intérieur ;
- Piscine intérieure - bassin de 50 x 25 m (10 lignes) avec solarium ;
- Salle d'armes de 10 pistes, aux normes nationales ;
- Espace sportif d'accueil de vie enfantine de 300 m² ;
- Restaurant de 150 m² ;
- Vestiaires, locaux techniques, zones d'accueil et lieux de stockage ;
- Salle de conférence ;
- Salle de musculation.

Bâtiments à transformer

- Pavillon des gardiens en vestiaires (fonction d'origine) ;
- Zone buvette en bureaux et en salle de conférence.

PROGRAMME

Pré-étude

Bâtiments et équipements extérieurs à maintenir

Tribune du stade d'athlétisme et vestiaires en sous-sol ;
Piste BMX, piste d'athlétisme, terrains synthétiques de football, terrains de sports extérieurs (baskets et volley).

Bâtiments et équipements extérieurs à démolir

Actuel pavillon des sports ;
Pavillon provisoire ;
Un terrain de tennis sur le site du Drizia, pour permettre l'épaississement du cordon boisé et la création d'une poche de verdure ;
Deux terrains de football, pour permettre l'édification de la nouvelle construction (en compensation, l'offre de terrains de football sera complétée au centre sportif de Vessy) qui seront construits dès 2023 et en amont du début des travaux ;
Aire de lancer de marteau (relocalisée sur le stade d'athlétisme actuel).

Equipements extérieurs à mettre aux normes

Piste BMX, pour accueillir des compétitions de niveaux européens.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Justification et explication du programme souhaité

1. Salles omnisports

Avec 20'000 habitant-e-s supplémentaires au minimum en 2030, si rien n'est fait, les besoins vont s'amplifier et le nombre de salles de sport par habitant va diminuer.

Les salles multisports accueillent les clubs qui ont besoin de terrains de grande dimension, les matchs régionaux, nationaux, voire internationaux, mais aussi du public en pratique libre (ex. badminton). Pour certaines, elles disposent de gradins fixes ou mobiles. Elles ont également des créneaux à disposition du département de l'instruction publique et d'entreprises.

Problèmes des salles omnisports gérées par le Service des sports :

- pavillon des sports du Bout-du-Monde vieillissant et vétuste, ne répond plus aux normes ;
- salles multisports des centres sportifs fonctionnent à quasi saturation du potentiel de l'occupation en soirée pour les entraînements ;
- fermeture des salles d'entraînements lors de l'organisation de manifestations sportives intérieures ;
- salles inadaptées à l'évolution de la pratique. Ex: la salle B du Bout-du-Monde est utilisée quasi exclusivement pour le tennis indoor alors même qu'elle n'est pas normée pour les compétitions et qu'elle est éloignée du pôle tennis principal du centre sportif Bois-des-Frères où se déroulent la plupart des cours et où est stocké le matériel.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Justification et explication du programme souhaité

1. Salles omnisports

Créer 2 espaces adaptés aux pratiques :

- pour l'athlétisme (entraînement et compétitions par tous les temps et homologuée pour des compétitions nationales, minimum 70 m x 44 m). Cette salle devra également être modulable pour d'autres activités sportives.
- pour les entraînements multisports, dimension minimum de chaque salle de 23.5 m x 44 m (notamment sports d'équipes tels que basket, volley et handball).

Créer une salle omnisports avec 2 salles double B :

600 places assises multisports et de dimension min 47 m x 44 m (compétitions de hockey sur gazon, basket, handball au niveau cantonal, régional et national).

L'ensemble des différentes zones (vestiaires, accès, hall) a fait l'objet de mutualisation pour diminuer l'impact constructif.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Justification et explication du programme souhaité

2. Escrime

La Ville de Genève met à disposition une salle d'armes au Bout-du-Monde pour le Club d'escrime de Genève qui compte 220 licencié-e-s dont 150 jeunes. C'est le plus ancien et le plus important club d'escrime de Suisse. Il est aussi le plus grand centre de formation suisse et cumule les titres de champions suisses tous les ans.

En 2021, 4 compétiteurs et compétitrices se sont qualifié-e-s pour les Championnats du Monde au Caire (2021).

Cette salle, localisée dans le Pavillon des sports, est vétuste et inadaptée. Elle ne répond plus aux normes en vigueur et ses 10 pistes permettent seulement à la moitié de l'effectif de s'entraîner en même temps (20 personnes sur un groupe de 40).

Objectifs :

- Construction d'une salle d'armes de 570 m² (280 m² actuellement)
- Mise aux normes pour les compétitions et adaptée au nombre de licencié-e-s
- Accueil de la relève dans des conditions optimales.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Justification et explication du programme souhaité

3. Piscine

Besoins selon OFSPO : la norme estime qu'il faut au moins 0.014 m² de superficie de base par habitant pour une ville de 100'000 habitants et plus, actuellement elle est de 0.008 m² (habitants et utilisateurs non résidents).

2016 : manque 900 m² pour pratique libre

2030 : + 3'000 m² minimum (surface couverte)

Besoins qui restent à couvrir malgré les efforts et projets des autres communes : travaux en 2014 à Lancy, piscine de Carouge ou projet de Pré-Bois sur la rive droite.

La natation est le 2^{ème} sport le plus pratiqué à Genève (32% de la population). Plus de 600'000 entrées en 2019 pour les Vernets/Varembé hors clubs.

Objectifs :

- Construire 1 bassin de 50 m
- Pallier les rénovations de Vernets/Varembé et donc la fermeture de chaque bassin pendant 18 à 24 mois
- Adapter l'offre à la pratique libre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Justification et explication du programme souhaité

4. Skatepark

Le skatepark couvert, infrastructure manquante sur le Canton, est une proposition d'implantation sur le site du Bout-du-Monde si aucun lieu n'est défini dans un laps de temps plus court.

L'offre de skateparks est uniquement extérieure et relativement insuffisante par rapport aux besoins. Le bowl extérieur de Plainpalais est réservé aux skates, rollers, trottinettes BMX mais inaccessible aux moins de 10 ans. Victime de son succès, il est aujourd'hui très fréquenté.

Les skateparks de l'école Pré-Picot et des Franchises se réduisent à quelques modules et rampes de skate. Seul le skatepark de Chateaubriand présente plusieurs installations accessibles à tous.

Ce manque de lieux reporte la pratique dans la rue, sur les places où le mobilier urbain peut faire office de tremplins ou de rampes, au risque de se détériorer rapidement.

Objectifs :

- Construction d'un skatepark couvert de 1'000 m²
- Intégration d'un sport nouvellement reconnu par le CIO (au programme des JO été 2020) au sein d'un Centre sportif
- Réponse à la motion M-1091 votée le 4 mars 2020 par le Conseil municipal.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Justification et explication du programme souhaité

5. Eléments supplémentaires

Un espace multi-sports pour enfants

Comme indiqué dans le Plan d'action Genre & Sports à l'axe familles, l'objectif est de développer un projet pilote de garde d'enfants (2025-2030) au Centre sportif du Bout-du-Monde. Cet espace réservé est de 300 m². Il permettra aux enfants de faire de la découverte sportive (JS Kids) et sera animé par des associations sportives.

L'enquête conduite en 2016 sur l'analyse des facteurs qui influencent les pratiques sportives des femmes à Genève mettait en avant que les femmes sont demandeuses d'activités sportives, mais qu'elles rencontrent de nombreux empêchements à ces pratiques, du fait, notamment, de leur vie de famille. Sans partage des tâches entre parents, il est courant que les femmes arrêtent le sport. Des changements de société amèneront de plus en plus de pères à s'occuper de leurs enfants et cela permettra de libérer du temps de loisirs pour les femmes. En attendant, mais aussi au bénéfice des pères, la mise en place de garderies sur les sites sportifs permet d'offrir une solution demandée et pratiquée déjà dans les pays nordiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Justification et explication du programme souhaité

5. Eléments supplémentaires

Un restaurant

Cet espace de 150 m² viendrait en remplacement du restaurant situé sous les tribunes.

L'objectif étant d'intégrer ce nouveau restaurant en front de route pour un accès permanent de la part du public et permettre ainsi une meilleure accessibilité et attractivité du site.

+ Parking de 100 places en surface et 100 places couvertes pour les 2 roues.

23.

PROGRAMME

Objets de la pré-étude

- Elaborer une **étude de faisabilité** selon les conditions urbanistiques et paysagères fixées dans le projet de PDQ.
- Etablir le **programme définitif du concours** d'architecture pour la construction d'un nouveau pavillon des sports et pour le réaménagement des espaces extérieurs.

Sur la base du programme intentionnel du SPO, identifier et évaluer :

- les contraintes du périmètre du PDQ (périmètre de protection, forêts, rives, inondation, etc.) ;
- les contraintes du périmètre d'implantation (géologie, nappe phréatique, végétation, etc.) ;
- les exigences techniques liées au bon fonctionnement des équipements souhaités ;
- les options d'emprise et de volumétrie de la nouvelle construction ;
- le potentiel de valorisation sportif et naturel de l'aménagement des espaces extérieurs ;
- le potentiel de valorisation de la frange urbaine située le long de la route de Vessy ;
- la définition de la densité d'un programme tout en préservant l'environnement.

PROGRAMME

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Le projet devra respecter les standards de hautes performances énergétiques (HPE) pour les rénovations ou de très hautes performances énergétiques (THPE) pour les constructions neuves.

Il respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie « 100% renouvelable en 2050 » pour les besoins en chaleur et « Consommer moins et produire mieux » pour les besoins en électricité.

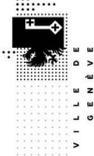
Tous les potentiels solaires (toiture, façades, couverts...) seront exploités pour produire localement le maximum d'électricité possible.

Accessibilité universelle

Le projet sera développé en suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur et la politique Ville de Genève pour une «ville universellement accessible».

Le cas échéant, les associations pourront être consultées afin d'optimiser le projet.

25.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC
Crédit de pré-étude

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES		50'000.-
10	Relevé, études géotechniques	50'000.-	
5.	FRAIS SECONDAIRES		414'200.-
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	5'200.-	
59	Comptes d'attente pour honoraires	409'000.-	
I.	COÛT TOTAL (HT)		464'200.-
	+ TVA 7.7 %		35'800.-
II.	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)		500'000.-

26.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Délais

Délai de réalisation

La durée de la pré-étude sera d'environ une année après le vote.

Le dépôt de la demande de crédit d'étude est prévu pour fin 2023.

